



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mardi 26 mars 2019 – 20h15 – foyer de la cantine**

---

**Présidence** : Madame Christelle DEBONNEVILLE

**Personnes excusées** : Mesdames Déborah BIGNENS et Sophie CROISIER, ainsi que Messieurs Pasquale CIABURRI, Frédéric DEBONNEVILLE, Florian MAGNIN et Stéphane PICHON.

**Personne absente** : M. Nicolas BOILLAT

\* \* \*

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **43** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et informe d'une modification à apporter à l'ordre du jour. En raison de l'absence du secrétaire du Conseil communal, M. Florian MAGNIN (pour cause de vacances), l'Assemblée doit élire un secrétaire suppléant permanent. La personne élue remplira ce rôle de suppléant pour le reste de la législature en cas d'absence du secrétaire titulaire. La Présidente demande si d'autres remarques à l'ordre du jour souhaitent être apportées. Tel n'étant pas le cas, la proposition du nouvel ordre du jour se présente comme suit :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Nomination d'un <b>secrétaire suppléant permanent</b></li><li>2. Adoption du <b>procès-verbal</b> du 28 janvier 2019</li><li>3. <b>Communications</b> du bureau</li><li>4. Préavis N° 01-2019 : <b>Remplacement de l'Unimog</b>, rapport de la commission ad hoc</li><li>5. Préavis N° 02-2019 : <b>Remplacement des installations de tir</b> des Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel</li><li>6. <b>Informations</b> de la Municipalité</li><li>7. <b>Divers et propositions individuelles</b></li></ol> |
|--|

L'Assemblée vote à l'unanimité la modification apportée à l'ordre du jour.

**1. Nomination d'un secrétaire de séance et secrétaire suppléant permanent**

La Présidente propose Mme Stéphanie LE COULTRE pour occuper la fonction de secrétaire suppléante permanente et demande à l'Assemblée si une autre personne entend être proposée pour cette fonction. Tel n'étant pas le cas, Mme LE COULTRE est nommée à l'unanimité. Elle occupera cette fonction pour le reste de législature en cas d'absence du secrétaire titulaire.



## 2. Adoption du procès-verbal du 28 janvier 2019

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.

## 3. Communications du bureau

La présidente rappelle que l'**élection complémentaire au Conseil d'Etat** s'est déroulée le dimanche 17 mars. Un remerciement au bureau du Conseil ainsi qu'à M. Eric MARCHESE qui a présidé cette opération électorale.

### Informations :

- Le **Carnaval** de Gimel aura lieu le samedi 30 mars. Le thème, cette année, est la découverte de l'Asie.
- Le samedi 13 avril se produiront, à la grande salle, le **Chœur d'hommes Gimel-Yens** suivi de la **Fanfare de Gimel**.

## 4. Préavis N° 01-2019 : Remplacement de l'Unimog, rapport de la commission ad hoc

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, Mme Mary CROISIER, pour la lecture du rapport et passe la parole à l'assemblée.

M. Cyril MESSIEUX : demande si le devis inclut des bennes ou si elles devront être acquises dans un second temps. De même, est-ce que des renseignements ont été pris auprès d'autres communes quant à ce type de véhicules.

M. Jean-Jacques CLERC : précise que le prix inclut une benne à gazon ainsi qu'une benne pour autres matériaux qui sont pris en charge au travers du système "multilift". La commission ne s'est pas adressée à d'autres communes et a établi son rapport sur la base des informations fournies par MM. Philippe REYMOND et Laurent BOLAY ainsi qu'au travers du préavis détaillé rédigé par la Municipalité.

M. Philippe REYMOND : précise également que la Municipalité a bien eu des échanges avec des communes voisines lors de la sélection des marques appelant un devis. A noter que le modèle retenu présente l'avantage d'être sensiblement surélevé permettant un meilleur franchissement des obstacles, utile également lors des opérations de déneigement.

M. Jean-Marie PASCHE : demande si l'entreprise localisée dans notre commune, apte à fournir ce type de véhicule, a également été approchée.

M. Philippe REYMOND : confirme l'intérêt en faveur des entreprises locales. A noter que dans ce type d'acquisition, la prise de contact se fait plutôt au travers des sociétés mères qui renvoient ensuite vers leurs représentants locaux en vue du service après-vente. Il est rappelé que les véhicules avaient été préalablement empruntés afin d'être testés.

M. Jean-Marie PASCHE : demande à quel moment le nouveau véhicule sera disponible considérant les quelques problèmes rencontrés cet hiver avec notre Unimog.

M. Jean-Jacques CLERC : le délai de livraison est fixé à 5 mois de sorte que le nouveau véhicule sera opérationnel en vue de la prochaine saison hivernale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 01-2019 et fait passer l'objet au vote. Par **42 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, le préavis est accepté à l'unanimité.



## Conseil communal de Gimel

M. Philippe REYMOND : remercie le Conseil pour ce vote de confiance ainsi que les employés communaux qui, par leurs bons soins, ont permis à l'Unimog actuel de fonctionner 25 ans durant.

### 5. Préavis N° 02-2019 : Remplacement des installations de tir des Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel

La Présidente passe la parole à Mme la Syndique Sylvie JUDAS qui donne lecture des conclusions du préavis 02-2019.

*Le Conseil communal de Gimel*

- *Vu le préavis No 02-2019 de la Municipalité*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

**DECIDE**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des installations de tir situées sur la parcelle No 326 de la Commune d'Essertines-sur-Rolle, installations dont la Commune de Gimel est copropriétaire à raison de 50%, pour un montant total à sa charge de Fr. 49'800.00 TTC (montant arrondi).*
- De financer ces travaux par un prélèvement de Fr. 49'800.00 sur le compte No 1001.21.*
- D'amortir ces installations en une fois par un prélèvement du même montant sur le compte de réserve No 9282.011 "réserve transformation et rénovation bâtiments".*
- De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, entraîneront des charges d'exploitation annuelles d'un montant estimé à Fr. 510.00.*

Mme la Syndique précise également qu'un préavis similaire a été déposé par la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle auprès du Conseil général. Un rapport est attendu pour le mois juin.

La Présidente informe que le traitement du préavis 02-2019 sera confié à une commission ad hoc constituée pour la circonstance. La composition de ladite commission, nommée par le Bureau, est la suivante :

<b>Commissaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
M. Christophe PASCHE	M. Michel MONOD
M. Jean-Luc BIGNENS	Mme Sandra VARONIER-MISCHLER
Mme Sandra BOURGEOIS	
M. Serge KURSNER	
M. Julien WOLF	

La Présidente invite la commission à rendre son rapport en vue de la prochaine séance du Conseil du 8 mai 2019. Conformément aux dispositions de l'article 47 du règlement du Conseil communal, chaque membre du Conseil a la possibilité d'adresser, par écrit, ses observations à la commission chargée de rapporter.



## 6. Informations de la Municipalité

M. Laurent GUIGNARD : comme annoncé récemment par le journal La Côte, est prévu l'ouverture, en faveur de l'AEMA<sup>1</sup>, d'une **antenne de l'UAPE Marais'Cré sur la Commune d'Essertines-sur-Rolle**. D'une capacité de 36 places, elle vise l'accueil matin, midi et soir des élèves de 1P à 4P enclassés sur place. Cette mesure permet de limiter les trajets en bus scolaire et offre ainsi un gain de temps pour les enfants et une économie de distances kilométriques parcourues par les bus concernés.

Concrètement, deux préavis sont déposés. Le premier auprès de l'ARASMAC<sup>2</sup> (ne concerne toutefois que l'AJEMA<sup>3</sup>) s'agissant du volet fonctionnement (vote prévu le 9 mai). Le second devant le Conseil général d'Essertines-sur-Rolle s'agissant du volet investissement d'un montant de plus Fr. 100'000.- (vote prévu le 7 mai).

En cas d'acceptation, cette nouvelle antenne ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire (fin août 2019).

M. Philippe REYMOND : rappelle le lancement des **travaux de la Grand'Rue** le 18 mars dernier. Au terme des sondages réalisés, il est à présent question du remplacement des premières conduites. A noter quelques chiffres: 4'000 véhicules traversent quotidiennement notre commune ainsi que 72 rotations de cars postaux. Ces travaux ne sont pas sans occasionner des perturbations auprès des usagers et bordiers. Le bon point d'équilibre entre coûts et nuisances est sans cesse recherché dans la gestion de ce chantier. Une étape importante doit intervenir la semaine prochaine avec la réfection de la chambre des eaux-claires située sous la route, impliquant la fermeture complète du trafic sur une portion de route durant 4 jours. Des informations sont régulièrement publiées et mises à jour sur le site internet de la commune ([www.gimel.ch](http://www.gimel.ch)) et invitons les habitants à faire preuve de compréhension et de patience.

Mme la Syndique Sylvie Judas : rapporte être interpellée par des habitants de Le Vaud qui projettent la réalisation d'une halle destinée à promouvoir la **vente de produits régionaux**. En raison de la protection des données, la Municipalité n'entend pas donner suite à leur demande visant à obtenir des données sur nos résidents. En revanche, les producteurs ou agriculteurs de notre Commune qui souhaiteraient participer à ce projet peuvent se manifester auprès du Greffe. Leurs noms seront transmis aux auteurs de cette initiative.

Mme la Syndique revient également au sujet du dossier **Denner** au sujet duquel un entretien est intervenu avec l'enseigne, dernièrement. Il résulte de cet échange que la réouverture du magasin est confirmée pour le mois de septembre 2019. L'occasion de rappeler la distribution récente d'un **tout-ménage** au sein de la population, lequel inventorie tous les **commerçants de notre commune** (et ils sont nombreux). Ces derniers se sont grandement investis afin d'atténuer les effets de la fermeture provisoire du magasin Denner. Un remerciement particulier leur est adressé. Aucune demande n'a finalement été faite auprès du Greffe pour la mise en place d'un service de covoiturage de sorte qu'il est plaisant de constater que les besoins des habitants ont pu être satisfaits.

## 7. Divers et propositions individuelles

M. Cyril MESSIEUX : constate une tendance en augmentation qui consiste à faire **promener son chien** à proximité du complexe sportif et scolaire ainsi que du Jardin anglais. Une action pourrait-elle être envisagée ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : relève que plusieurs sites constituent des lieux de passages canins. L'article 32 du règlement communal de police dispose que les chiens doivent être tenus en laisse. Mme Anne-Laurence BERGER travaillera sur la mise en évidence d'une signalétique spécifique étant précisé que l'étape ultime consistera à sanctionner les comportements indécents.

<sup>1</sup> Accueil Enfance Montherod Aubonne (AEMA)

<sup>2</sup> Association régionale d'action sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

<sup>3</sup> Accueil de jour de enfants de Morges Aubonne (AJEMA)



## Conseil communal de Gimel

M. Pierre-Yves CORREVON: invite l'Assemblée à se montrer curieuse des travaux actuellement en cours dans la Commune, lesquels révèlent parfois, au travers de fouilles, quelques trésors de nos ouvrages d'antan. Ceci dit, l'objet de l'intervention porte sur la **grande salle** qui surchauffe (au sens littéral) depuis deux ans maintenant, imposant de laisser ouvert les fenêtres en plein hiver causant par-là d'importantes pertes d'énergie et des excédents de dépenses.

Mme Anne-Laurence BERGER : explique que le chauffage de la grande salle a cette particularité qu'il chauffe ou ne chauffe pas. Aucun affinage de la puissance de chauffe n'est possible sans compter qu'une salle de ce type met trois jours pour être chauffée. Des devis réalisés à l'époque laissent entrevoir qu'une réfection du chauffage et de l'électricité de la grande salle coûterait Fr. 100'000. Toutefois, dès 2020, des décisions devront être prises concernant cette salle dont la dégradation des sols est également constatée.

M. Jean-Marie PASCHE : informe que le samedi 4 mai, à Cheserex, aura lieu la 112<sup>e</sup> édition du **concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers**. A cette occasion, le SDIS<sup>1</sup> Etraz-Région y sera fortement représenté et le Centre de Gimel en particulier. La population est cordialement invitée à assister à cet événement.

M. Michel MONOD : signale, avec satisfaction, le marquage d'un "**céder le passage**" dans le quartier du Closez à l'intersection avec la rue Billard.

La Présidente informe que les prochaines dates du Conseil communal sont agendées comme suit :

- ~~mercredi 8 mai 2019 (annulée postérieurement)~~
- **jeudi 27 juin 2019**

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h55.

La Présidente

Le Secrétaire titulaire

La Secrétaire de séance

Christelle Debonneville

Florian Magnin

Stéphanie Le Coultre

<sup>1</sup> Services de défense incendie et secours (SDIS)